



Une « remise en jeu » économique et sociale

En 1981, un rapport de Bertrand Schwartz préconise, pour « *la remise en jeu économique et sociale des jeunes* », une *politique d'ensemble concernant la qualification, le développement de l'alternance et du tutorat en entreprise et la mobilisation de toutes les ressources pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines: formation et emploi, loisirs, santé, logement, culture. Il propose la création de «missions locales », sous la forme d'équipes pluridisciplinaires chargées d'être le pivot d'un dispositif d'animation situé au plus près des jeunes.*

En 1982, le rapport Schwartz débouche sur la création de Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) destinées à orienter les jeunes de 16 à 18 ans vers les stages d'insertion. Sont également mises en place les Missions locales, afin d'apporter aux jeunes de 16 à 25 ans une aide plus étendue dépassant l'orientation professionnelle et leur permettant d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle et de le mettre en œuvre dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Vingt-trois ans après leur création, les Missions locales et les PAIO voient leur rôle conforté par la loi de cohésion sociale (n°2005-32 du 18 janvier 2005), qui les charge de mettre en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, l'accompagnement vers la vie professionnelle des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

- Sur le rôle des Missions locales, consulter le [protocole 2000 des missions locales](#) signé entre l'État, l'Association des régions de France et l'Union nationale des Missions locales en novembre 2000

- Missions locales et accompagnement des jeunes vers la vie professionnelle : **article L.322-4-17-2 (nouveau) du Code du travail.**